

Comité Syndical du 21 février 2017
DELIBERATION N° 2017-02-009
Budget primitif 2017

Nombre de membres			L'an deux mille dix-sept, le vingt et un février, à dix heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la Communauté des Communes du Centre Corse, à Corte, sous la présidence de Monsieur Xavier POLI, Vice-président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désigné secrétaire de séance. Cette réunion faisant suite à une première réunion convoquée le quatorze Février deux mille dix-sept pour laquelle le quorum n'était pas atteint, le comité syndical du SYVADEC peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
91	10	10	

Présents :

Madame : SOTTY Marie-Laurence, LABERTRANDIE Anne et COUDERT Antoinette.

Messieurs : PAJANACCI Jean, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, MICHELI Félix, BERNARDI François et CHIARAMONTI Maurice.

Absents représentés : ANGELINI Christian (suppléant) représente GIORDANI Jean-Pierre.

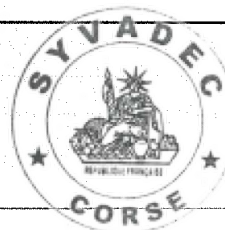
Absents :

Mesdames : CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTI Jeannine, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, ZUCCARELLI Marie, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNNINI Angèle, BATESTINI Serena, BIANCARELLI Gaby, BENIGNI Isabelle, CULIOLI Cécile GUIDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, BURGUET-MORETTI Amandine et VELLUTINI Dorothée.

Messieurs : CESARI Louis, MARTINETTI Achille, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean-Baptiste, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yohan, LACOMBE Xavier, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONE Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, SIMEONI Gilles, TATTI François, MILANI Jean-Louis, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, ARMANET Guy, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, GIANNI Don Georges, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, GUIDONI Pierre, GUGLIEMACCI Pancrace, SEITE Jean-Marie, AQUAVIVA François-Xavier, PERENEY Jean, MARCELLESPI Pierre, GIORGI François, GRAZIANI Frédéric, , SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, VIVONI Ange-Pierre, GALLETTI Joseph, GIORGI Antoine, GRAZIANI Bernard, ARENA Jean-Baptiste, DE MEYER Jean-Michel, POLI Jean-Toussaint, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, BRUZI Benoit, GAMBOTTI Alexandre, PASQUALINI Lionel, NICOLAI Marc-Antoine et FRANCESCHI Jean-Claude.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 27/02/2017
 et de la publication de l'acte le: 27/02/2017



Pour le Président, par déléga.
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20170221-2017-02-009-DE
 Date de télétransmission : 27/02/2017
 Date de réception préfecture : 27/02/2017

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20170221-2017-02-009-DE
Date de télétransmission : 27/02/2017
Date de réception préfecture : 27/02/2017

Monsieur Xavier POLI, Vice-Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que le Débat sur les Orientations Budgétaires s'est tenu à Corte le 22 décembre 2016.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'inscrire au budget primitif 2017 :

	BP 2017
Dépenses de fonctionnement :	31 043 813 €
Charges à caractère général :	23 535 223 €
Charges de personnel :	3 765 665 €
Autres charges de gestion :	124 609 €
Charges financières :	353 651 €
Charges exceptionnelles :	2 156 500 €
Opérations d'ordre de transfert :	548 165 €
Virement à la section d'investissement :	560 000 €
 Recettes de fonctionnement :	 31 043 813 €
Prestations de services :	600 000 €
Vente de déchets :	1 214 890 €
Subventions :	136 925 €
Participations des membres :	26 511 816 €
Participation des autres organismes :	2 526 182 €
Produits divers :	54 000 €

La participation des membres, d'un montant de 26 511 816 € est répartie au prorata des tonnes de déchets résiduels traités de chaque EPCI tel que défini dans les statuts.

Dépenses d'investissement :	2 767 166 €
Des opérations d'équipement :	2 338 409 €
Des remboursements d'emprunt :	428 757 €

Recettes d'investissement :	2 767 166 €
Un virement de la section de fonctionnement :	560 000 €
Des subventions :	1 076 011 €
Des opérations financières :	582 990 €
Opérations d'ordre de transfert :	548 165 €

Monsieur Le Vice-Président propose aux membres de procéder au vote du Budget primitif 2017.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20170221-2017-02-009-DE
Date de télétransmission : 27/02/2017
Date de réception préfecture : 27/02/2017

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20170221-2017-02-009-DE
Date de télétransmission : 27/02/2017
Date de réception préfecture : 27/02/2017

Ces explications entendues, Monsieur le Vice-Président demande aux membres du comité de se prononcer sur le présent rapport.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-1 et L5211-10

VU le rapport d'orientations budgétaires en date du 22 décembre 2016

VU le rapport du Président portant Budget primitif 2017

VU le Budget primitif 2016 présenté en annexe

Ouïe le rapport de Monsieur Le Vice-Président,

Considérant la nécessité d'inscrire les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement,

A l'unanimité (ou détail des votes)

- Donne acte au rapporteur des explications entendues
- Adopte le Budget primitif 2017 tel que présenté en annexe,

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,



Pour extrait certifié conforme,
Le Vice-Président,

Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20170221-2017-02-009-DE
Date de télétransmission : 27/02/2017
Date de réception préfecture : 27/02/2017